



Syndicat National  
des Enseignements  
de Second Degré

## ACADEMIE de VERSAILLES

Arcueil, samedi 21 juillet

Chèr-e collègue,

Les groupes de travail (GT) chargés d'examiner les affectations à l'année des TZR se sont tenus les 18, 19 et 20 juillet (disciplines de lycée et de collège, éducation, orientation). Cette date tardive s'explique par la situation nouvelle créée par l'alternance politique et ses conséquences sur la préparation de la rentrée 2012.

**En ce qui vous concerne, vous trouverez au verso la décision d'affectation prise par le Rectorat.**

Si, après cinq années d'attaques violentes contre l'Ecole et nos métiers, et dans un contexte de crise, reconstruire le Service public d'Education ne se fera pas en un jour, force est de constater que les mesures d'urgence très partielles prises par le Ministre restent en deçà des besoins et des attentes pour améliorer la rentrée 2012 (décharge de 3h seulement pour les stagiaires, recrutements supplémentaires sur listes complémentaires sous-dimensionnés, maintien de dispositifs hautement contestables comme le dispositif ECLAIR, le LPC, confirmation de la réforme des lycées...).

Les conditions d'affectation et d'exercice des TZR subissent ainsi de plein fouet les conséquences ravageuses des choix éducatifs et budgétaires du précédent gouvernement que le SNES n'a cessé de combattre : suppressions d'emplois, organisation de la pénurie de personnels titulaires résultant du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, explosion des heures supplémentaires dans les établissements, stagiaires utilisés comme des moyens d'enseignement conduisant au blocage de nombreux supports (plus de 400 pour la phase d'ajustement), laminage du vivier de TZR...

Le Rectorat continue de vouloir inscrire dans cette logique la gestion des TZR en cherchant à leur imposer une flexibilité débridée pour les « rentabiliser » afin de compenser le manque de moyens et de personnels : élargissement des zones de remplacement, compléments de service abusifs (dans des communes éloignées, avec des heures supplémentaires, sur plus de deux établissements...), refus d'attribuer les heures de décharge pour exercice dans des communes non limitrophes et sur trois établissements etc.

Le Recteur, par son refus d'appliquer la compensation des décharges de 3h des stagiaires à cette date et d'engager la transformation d'heures supplémentaires en heures poste, a contribué à détériorer davantage les possibilités et la qualité des affectations des TZR. Ce choix est lourd de conséquences :

- pour les TZR, des compléments de service auraient pu être supprimés et des supports supplémentaires créés,
- dans les établissements, à la rentrée, cela risque de déboucher sur un surplus d'heures supplémentaires et la nécessité de revoir la répartition des services.

Les élus du SNES ont mené un combat acharné pour faire examiner et respecter les droits de tous les TZR et ont obtenu un nombre significatif d'améliorations dans les affectations en veillant aux conditions de travail et au service des TZR (respect de la qualification, du périmètre de la zone de remplacement, en cas de service partagé : compatibilité géographique des établissements et des hauteurs de service...) Cependant, suite au volume important de blocage des Blocs de Moyens provisoires (BMP), de nombreux TZR sont privés d'une affectation à laquelle ils auraient eu droit en fonction de leur barème et de leurs préférences.

Le SNES a également rappelé son exigence d'un véritable GT en août afin d'étudier les affectations prononcées après les GT de juillet et les éventuelles demandes de révision d'affectation, ainsi que les affectations des stagiaires. Sur ce point, le Rectorat continue d'opposer un refus formel et de s'en tenir à une simple « réunion d'information ».

L'amélioration de la situation du remplacement et des conditions d'exercice des personnels qui effectuent cette mission est au cœur des revendications du SNES. La reconstruction du Service public d'Education ne pourra se faire, en effet, sans la réaffirmation du principe que, le remplacement étant un besoin permanent, il doit être assuré par des personnels titulaires en nombre suffisant dont les conditions de service, d'emploi et de rémunération doivent être améliorées pour rendre les fonctions attractives (rétablissement de ZR infra-départementales, de la bonification TZR de 20 points/an à l'inter, décharge de service en cas de service partagé, rénovation du régime indemnitaire pour compenser la pénibilité de la fonction, respect de la qualification et de la ZR pour les affectations...)

Ces revendications, le SNES les portera, avec force, dès la rentrée, avec les collègues !

Bonnes vacances,  
Les commissaires paritaires du SNES

### REUNION TZR A LA SECTION ACADEMIQUE

**Mercredi 26  
septembre  
A 14 h 30**

- Situation du remplacement
- Conditions d'affectation et d'exercice
- Droits et obligations des TZR

### COMMENT NOUS JOINDRE ?

**Réouverture de la  
permanence de la  
section académique le  
29 août**

3 rue Guy de Gouyon  
du Verger 94 112  
Arcueil cedex

**Téléphone : 08 11 11  
03 84 ou 85**

**Fax : 01 41 24 80 62**

**Messagerie :**

[s3ver@snes.edu](mailto:s3ver@snes.edu)

**Site internet :**

[www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)